



# RÉGLEMENT DU MEETING

## ARTICLE 1 :

Le meeting est ouvert à toute personne licenciée auprès d'une fédération d'athlétisme

## ARTICLE 2 :

Le meeting est ouvert de la catégorie Cadets à Masters.  
Le port du maillot du club est obligatoire.

## ARTICLE 3 :

Inscription sur le site du comité du Nord d'Athlétisme jusqu'au mercredi 24 juin à 23h59. L'inscription sur place sera de 20€ (À payer sur place) au maximum 1 heure avant le début de l'épreuve.

## ARTICLE 4 :

Un appel aux juges sera lancé auprès des clubs participants :

- 1 juge pour 1 à 4 athlètes
- 2 juges pour 5 à 8 athlètes

## ARTICLE 5 :

Podium pour les 3 premiers Féminines et Masculin pour la perche et au poids. Cérémonie à la fin des concours.

Toute réclamation devra être faite dans les 30min après l'affichage des résultats.

## ARTICLE 6 :

L'OGS Athlétisme décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de vos biens matériels avant, pendant et après le meeting.

## ARTICLE 7 :

L'OGS Athlétisme décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de vos biens matériels avant, pendant et après le meeting.